



86, rue Voltaire

93100 Montreuil

☎ : 01.39.34.00.98

☎ : 06.68.68.68.28

📠 : 01.39.34.80.14

DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

ITEP le Coteau
21 rue Verte
Vitry sur Seine

AUDIT - CONSEILS - DIAGNOSTIC - EXPERTISE - INSPECTION - PREVENTION
VERIFICATION - DANS LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

SARL au capital de 42 228.00 € RCS BOBIGNY 450 791 330

SOMMAIRE

PREFACE

- Renseignements techniques sur le bâtiment
- Plans, schémas et descriptif du bâtiment
- Informations pratiques et sources d'informations (réglementation, organismes et entreprises intervenantes...)
- Programmes de repérage : Articles R. 1334-25, R. 1334-26 et annexe 13-9 du Code de la Santé Publique (anciennement articles 10-2 et 10-3 et annexe du décret 96-97 du 7 février 1996 modifié notamment par le décret 2001-840 du 13 septembre 2001)
- et arrêté du 2 janvier 2002

1. LOCALISATION DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AINSI QUE, LE CAS ECHEANT, LEUR SIGNALISATION

- Fiche d'enregistrement chronologique des rapports
- Rapports de repérage d'amiante
- Matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante / contenant de l'amiante

2. ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

- Grilles d'évaluation réglementaires pour flocages, calorifugeages et faux plafonds
- Rapports de mesures d'empoussièrement
- Constat visuel pour les autres matériaux

3. TRAVAUX DE CONFINEMENT OU DE RETRAIT D'AMIANTE ET MESURES CONSERVATOIRES MISES EN OEUVRE

- Fiche d'enregistrement chronologique des travaux réalisés
- Procès-verbaux de réception des travaux réalisés et bordereaux de suivi de déchets
- Rapports de mesures d'empoussièrement réglementaires libératoires (flocages et calorifugeages) et de restitution (flocages, calorifugeages et faux plafonds) et d'autres mesures d'empoussièrement non réglementaire relatives à des travaux
- Rapport d'examen visuel des surfaces traitées après travaux (flocages, calorifugeages, faux plafonds)

4. CONSIGNES GENERALES DE SECURITE ET PROCEDURES D'INTERVENTION EN PRESENCE D'AMIANTE

- Consignes générales de sécurité (arrêté du 22 août 2002)
- Fiche d'enregistrement des procédures d'intervention d'entretien - maintenance du personnel de l'établissement
- Procédures d'intervention d'entretien - maintenance du personnel de l'établissement
- Procédures d'intervention du personnel d'entretien - maintenance des entreprises extérieures à l'établissement
- Procédure en cas de travaux importants (réhabilitation, aménagement ...)
- Procédure en cas de démolition du bâtiment

5. FICHE RECAPITULATIVE

Ce document doit être communiqué aux occupants du bâtiment dans le mois qui suit la constitution du dossier technique amiante et dans le mois qui suit chacune de ses mises à jour.

Préface

Renseignements techniques sur le bâtiment

Propriétaire du Bien	Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie Ile de France
Adresse	12, villa Loucine, rue Cabanis 75 014 Paris
N° de téléphone	
N° de fax	

Locataire(s)	
Adresse	
N° de téléphone	
N° de fax	

Dénomination du bâtiment	ITEP le Coteau
Activités	21 rue Verte Vitry sur Seine
Habitation	
ERP	
IGH	
Industriel	
ICPE n° de nomenclature	
Tertiaire	

DATES	Permis de construire	
	Achèvement de la construction	
	Gros travaux	
	Restructuration	
	Rénovation	

Constitution du bâtiment	Surface approximative	
	Nombre de sous sol	
	Places de parkings	
	Nombre d'étages	

Type de la construction (béton armé, structures métallique, ossature bois...)	
---	--

Préface

Plans, schémas, descriptif

[illegible]

Préface

Information pratiques et sources d'informations : réglementations, organismes, entreprises intervenantes...

Le propriétaire est tenu de communiquer le dossier technique amiante à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti et conserve une attestation écrite de cette communication.

Pour trouver de nombreuses informations sur l'amiante, notamment des plaquettes officielles (taper "amiante" dans le cadre de recherche situé en bas à droite de la page d'accueil)

<http://www.equipement.gouv.fr/>

Pour trouver de nombreuses informations sur l'amiante, notamment des plaquettes officielles (taper "amiante" dans le cadre de recherche situé à gauche de la page d'accueil)

<http://www.sante.gouv.fr/>

Pour trouver les textes officiels (lois, décrets, arrêtés, circulaires...)

<http://www.legifrance.gouv.fr/>

Pour trouver des listes d'organismes agréés pour les mesures d'empoussièrement, les organismes de formation au désamiantage, des maîtres d'œuvre qualifiés par l'OPQBI pour le désamiantage, la plupart des textes réglementaires relatifs à l'amiante. Attention pour accéder aux documents il faut disposer du code indiqué en bas à droite dans un rectangle jaune d'une des toutes premières pages du Moniteur de la semaine en cours ou de votre numéro d'abonné?

<http://www.lemoniteur-expert.com/archives/>

Pour trouver la liste des entreprises disposant de la qualification 1513 pour le confinement ou de retrait d'amiante friable

http://www.qualibat.com/prescripteur/frame_prescript.html

ou QUALIBAT – 55 avenue Kléber – 75752 Paris cedex 16 – Tél : 01.47.04.26.01.

Pour trouver la liste des entreprises disposant de la qualification pour le confinement ou de retrait d'amiante friable

AFAQ-ACERT – BP 83 – 116 avenue Aristide Briand – 92225 Bagneux cedex
Tél : 01.46.15.70.60.

D'une manière générale, vous pouvez vous adresser aux Directions Régionales du Travail et de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP), les services de prévention des Caisses Régionales d'Assurance Maladie (CRAM) et l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP).

Préface

Programme de repérage
annexe 13-9 du Code de la Santé Publique
(anciennement articles 10-2 et 10-3 et annexe du décret 96-97 du 7 février 1996
modifié notamment par le décret 2001-840 du 13 septembre 2001)

COMPOSANT de la construction	PARTIE DU COMPOSANT à vérifier ou à sonder
1. Parois verticales intérieures et enduits Murs et poteaux Cloisons, gaines et coffres verticaux ...	Flocages Enduits projetés Revêtements durs des murs (plaques menuiserie, amiante-ciment) Entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre) Flocages Enduits projetés Panneaux de cloison
2. Planchers, plafonds et faux-plafonds Plafonds, gaines et coffres verticaux, poutres et charpentes Faux-plafonds Planchers	Flocages Enduits projetés Panneaux collés ou vissés Panneaux Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) Clapets / volets coupe-feu Portes coupe-feu Vide-ordures	Conduits Calorifuges Enveloppes de calorifuges Clapets Volets Rebouchage Joints (tresses, bandes) Conduits
4. Ascenseur, monte-charge Trémie	Flocages

* Enduits de type crépis

** Panneaux préfabriqués des cloisons démontables

Préface

Programme de repérage annexé à l'arrêté du 2 janvier 2002 relatif aux produits et matériaux contenant de l'amiante à repérer avant démolition

COMPOSANTS de la construction	PARTIE DES COMPOSANTS à vérifier ou à sonder
1. Toiture et étanchéité	
Plaques ondulées	Plaques en fibres ciment
Ardoises	Ardoises composite, ardoises en fibres ciment
Eléments ponctuels	Conduits de cheminée, conduits de ventilation
Revêtements bitumineux d'étanchéité	Bardeaux d'asphalte ou bituminé (Shingle), pare-vapeur, revêtements et colles
Accessoires de toitures	Rives, faîtages, closoirs...
2. Façades	
Panneaux sandwichs	Plaques, joints d'assemblage, tresses...
Bardages	Plaques et "bacs" en fibres ciment, ardoises en fibres ciment – Isolants sous bardage
Appuis de fenêtres	Eléments en fibres-ciment
3. Parois verticales intérieures et enduits	
Murs et cloisons	Flocages - Enduits projetés - Revêtements durs (plaques planes en fibres ciment) – Joints de dilatation
Poteaux (périphériques et intérieurs)	flocages – Enduits projetés – Joints de dilatation - Entourages de poteaux (carton, fibres ciment, matériau sandwich, carton + plâtre) – Peintures intumescents
Cloisons légères ou préfabriquées	Panneaux de cloisons – Jonction entre panneaux préfabriqués et pieds / têtes de cloisons : tresse, carton, fibres ciment
Gaines et coffres verticaux	Flocage – Enduits projetés et lissés ou talochés ayant une fonction coupe-feu – Panneaux
Portes coupe-feu - Portes pare flammes	Vantaux et joints

4. Planchers, plafonds et faux plafonds	
Plafonds	Flocages - Enduits projetés – Panneaux collés ou vissés, coffrages perdus (carton amiante, fibres ciment, composite)
Poutres et charpentes (périphériques et intérieures)	Flocages - Enduits projetés – Peintures intumescentes
Interfaces entre structures	Rebouchage de trémies, jonctions avec la façade, calfeutrements, joints de dilatation
Gaines et coffres horizontaux	Flocages – Enduits projetés – Panneaux – Jonction entre panneaux
Faux-plafonds	Panneaux et plaques
5. Revêtements de sols et de murs	
Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement)	Dalles plastiques – Colles bitumineuses – Lés plastiques avec sous-couche – Chape maigre – Calfeutrement des passages de conduits – Revêtements bitumineux des fondations
Revêtement de murs	Sous-couches des tissus muraux – Revêtements durs (plaques menuiserie, fibres ciment) – Colles des carrelages
6. Conduits, canalisations et équipements	
Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides)	Calorifugeage, enveloppe de calorifuge, conduits en fibres ciment
Conduits de vapeur, fumée, échappement	Conduits en fibres ciment, joints entre éléments, mastics, tresses, manchons
Clapets / volets coupe-feu	Clapet, volet, rebouchage
Vide-ordures	Conduit en fibres ciment
7. Ascenseurs et monte-charge	
Portes palières	Portes et cloisons palières
Trémie – Machinerie	Flocage, bourre, mur / plancher, joint mousse
8. Equipements divers	
Chaudières, tuyauteries, étuves, groupes électrogènes – Convecteurs et radiateurs, aérothermes	Bourres, tresses, joints, calorifugeages, peintures anti-condensation, plaques isolantes (internes et externes), tissu amiante
9. Installations Industrielles	
Fours, étuves, tuyauteries...	Bourre, tresses, joints, calorifugeages, peintures anticondensation, plaques isolantes, tissu amiante – Freins et embrayage
10. Coffrages perdus	
Coffrages et fonds de coffrages perdus	Eléments en fibres ciment

Fiche d'enregistrement chronologique des rapports

[illegible]

1. Localisation des matériaux et produits contenant de l'amiante ainsi que, le cas échéant, leur signalisation

Rapports de repérage d'amiante

Chaque rapport est présenté dans son intégralité dans l'ordre chronologique du tableau récapitulatif. Les rapports comportent la localisation des matériaux repérés.

86, rue Voltaire
93100 Montreuil
☎ : 01.39.34.00.98

**RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE
DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE
A INTEGRER AU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE**

Désignation du bien : ITEP le Coteau
21 rue Verte
Vitry sur Seine

Propriétaire : Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie
Ile de France
12, villa Loucine, rue Cabanis
75 014 Paris

Objet de la mission : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique amiante

Référentiel : Articles R. 1334-25, R. 1334-26 et annexe 13-9 du Code de la Santé Publique (anciennement articles 10-2 et 10-3 et annexe du décret 96-97 du 7 février 1996 modifié notamment par le décret 2001-840 du 13 septembre 2001)
Arrêté du 22 août 2002
Norme NF X 46-020

Date d'émission du rapport : Juillet 2010
: Les résultats ne se rapportent qu'aux éléments accessibles lors de l'intervention de repérage

Accompagnateur : Opérateur

Laboratoire d'analyses : ITGA

**Le Gérant,
M. TAARJI**

Ce rapport ne peut être reproduit qu'intégralement.

*Ce rapport ne peut pas être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition (article 10-4 du décret 96-97 modifié)
ni du repérage avant travaux (article 27 du décret 96-98 modifié)*

SOMMAIRE

1. CONCLUSIONS DU RAPPORT	3
2. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE.....	5
2.1. Date(s) d'exécution du repérage	5
2.2. Ecart, adjonctions ou suppressions par rapport à la norme NF X 46-020	5
2.3. Référence au plan de prévention / à la notification par le donneur d'ordre des informations relatives à la sécurité et procédures de prélèvement utilisées	5
3. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE.....	6
3.1. Locaux et parties de l'immeuble bâti non visités	6
3.2. Liste des matériaux reconnus visuellement	6
3.3. Liste des matériaux ayant fait l'objet de prélèvements pour analyse.....	6
4. ANNEXES	7
Annexe 1 PLANS ET CROQUIS	8
Annexe 2 PROCES-VERBAUX D'ANALYSES	9
Annexe 3 ETATS DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS	10
Annexe 4 CONSIGNES GENERALES DE SECURITE	12
Annexe 5 AUTRES DOCUMENTS	14

1. CONCLUSIONS DU RAPPORT

Nota :

- ♦ Enduits projetés = Enduits de type crépis
- ♦ Panneaux de cloisons = Panneaux préfabriqués des cloisons démontables
- ♦ Etat : note 1, 2 ou 3 pour les flocages, calorifugeages et faux-plafonds, classement B = bon état de conservation ou D = état dégradé pour les autres matériaux et produits.

Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante,

♦ après analyse :

Local ou zone homogène	Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder	Bâtiment	Couleur	Etage	Etat	Mesures d'ordre général préconisées
Bâtiment 6	Conduits de fluides (air,eau,autres fluides)	Conduit	ITEP le Coteau	Gris	Façade	B	Ne pas percer, ne pas scier

♦ sur décision de l'opérateur de repérage :

Local ou zone homogène	Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder	Bâtiment	Couleur	Etage	Etat	Mesures d'ordre général préconisées
Bâtiment 1, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	8 Conduits amiante ciment	ITEP le Coteau	Gris	Façade	B	Ne pas percer, ne pas scier
Bâtiment 2, logement de gardien, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	2 Conduits amiante ciment	ITEP le Coteau	Gris	Façade	B	Ne pas percer, ne pas scier
Bâtiment 3, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	5 Conduits amiante ciment	ITEP le Coteau	Gris	Façade	B	Ne pas percer, ne pas scier
Bâtiment 4, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	5 Conduits amiante ciment	ITEP le Coteau	Gris	Façade	B	Ne pas percer, ne pas scier
Bâtiment 5, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	6 Conduits amiante ciment	ITEP le Coteau	Gris	Façade	B	Ne pas percer, ne pas scier
Bâtiment 6, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	6 Conduits amiante ciment	ITEP le Coteau	Gris	Façade	B	Ne pas percer, ne pas scier
Bâtiment 7, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	4 Conduits amiante ciment	ITEP le Coteau	Gris	Façade	B	Ne pas percer, ne pas scier
Bâtiment 8, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	4 Conduits amiante ciment	ITEP le Coteau	Gris	Façade	B	Ne pas percer, ne pas scier
Bâtiment 9, pavillon, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	4 Conduits amiante ciment	ITEP le Coteau	Gris	Façade	B	Ne pas percer, ne pas scier
Bâtiment 10, pavillon, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	4 Conduits amiante ciment	ITEP le Coteau	Gris	Façade	B	Ne pas percer, ne pas scier
Bâtiment 11, pavillon, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	5 Conduits amiante ciment	ITEP le Coteau	Gris	Façade	B	Ne pas percer, ne pas scier
Bâtiment 12, pavillon, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	4 Conduits amiante ciment	ITEP le Coteau	Gris	Façade	B	Ne pas percer, ne pas scier

Note : toutes les descentes d'eau pluviales n'ont pas fait l'objet d'un prélèvement. Les descentes dont le matériau est identique au prélèvement 8 du bâtiment 6, sont amiantées (décision de l'opérateur de repérage).

Des réserves demeurant quant à la présence ou à l'absence d'amiante, dans les éléments assurant une fonction incendie et ce afin de ne pas altérer cette fonction (clapet et volet coupe feu, cloison coupe feu, porte coupe feu).

2. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

2.1. Date(s) d'exécution du repérage

- ♦ 29 mars 2010

2.2. Ecart, adjonctions ou suppressions par rapport à la norme NF X 46-020

- ♦ Suppression de la fiche d'identification et de cotation. L'ensemble des informations se trouve par ailleurs dans le rapport : la date des prélèvements, l'identification du matériau ou du produit échantillonné et l'emplacement des prélèvements figurent dans la fiche d'accompagnement des échantillons en tête de l'annexe relative aux procès-verbaux d'analyse (les croquis faisant l'objet d'une annexe à eux seuls)
- ♦ Absence de sondage dans les éléments assurant une fonction incendie et ce afin de ne pas altérer cette fonction (clapet et volet coupe feu, cloison coupe feu, porte coupe feu).

2.3. Référence au plan de prévention / à la notification par le donneur d'ordre des informations relatives à la sécurité et procédures de prélèvement utilisées

- ♦ Plan de prévention / notification des informations relatives à la sécurité :
- ♦ Procédures de prélèvement
Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante respectent les dispositions du décret 96-98 modifié, section 3.
Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussière est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).
Pour chaque prélèvement, il est utilisé des outils propres et des gants à usage unique afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.
L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.
L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage étanche. Ce conditionnement est individuel.

3. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Nota :

- ♦ Enduits projetés = Enduits de type crépis
- ♦ Panneaux de cloisons = Panneaux préfabriqués des cloisons démontables

3.1. Locaux et parties de l'immeuble bâti non visités

Néant

3.2. Liste des matériaux reconnus visuellement

Local ou zone homogène	COMPOSANT de la construction	PARTIE DU COMPOSANT	Contient de l'amiante	Susceptible de contenir de l'amiante	Non susceptible de contenir de l'amiante	N° de planche
Bâtiment 1, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	8 Conduits amiante ciment	X			1/1
Bâtiment 2, logement de gardien, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	2 Conduits amiante ciment	X			1/1
Bâtiment 3, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	5 Conduits amiante ciment	X			1/1
Bâtiment 4, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	5 Conduits amiante ciment	X			1/1
Bâtiment 5, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	6 Conduits amiante ciment	X			1/1
Bâtiment 6, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	6 Conduits amiante ciment	X			1/1
Bâtiment 7, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	4 Conduits amiante ciment	X			1/1
Bâtiment 8, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	4 Conduits amiante ciment	X			1/1
Bâtiment 9, pavillon, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	4 Conduits amiante ciment	X			1/1
Bâtiment 10, pavillon, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	4 Conduits amiante ciment	X			1/1
Bâtiment 11, pavillon, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	5 Conduits amiante ciment	X			1/1
Bâtiment 12, pavillon, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	4 Conduits amiante ciment	X			1/1

3.3. Liste des matériaux ayant fait l'objet de prélèvements pour analyse

- ♦ Prélèvements effectués lors de notre intervention :

Local ou zone homogène	Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder	Réf échantillon	Amiante oui/non	Bâtiment	Couleur	Etage
Bât 1 - pièce 138	Plafonds	Faux plafond	1	Non	ITEP le Coteau	Blanc	1er étage
Bât 1 - pièce 138	Revêtements de sol	Dalle de sol + colle	2	Non	ITEP le Coteau	Gris	1er étage
Bât 1 -	Murs	Revêtement mural	3	Non	ITEP le Coteau	Vert	Rez de chaussée
Bât 3 - secrétariat	Revêtements de sol	Dalle de sol grise + colle	4	Non	ITEP le Coteau	Gris	Rez de chaussée

AUDIT - CONSEILS - DIAGNOSTIC - EXPERTISE - INSPECTION – PREVENTION
VERIFICATION - DANS LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

SARL au capital de 42 228.00 € RCS BOBIGNY 450 791 330

Local ou zone homogène	Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder	Réf échantillon	Amiante oui/non	Bâtiment	Couleur	Etage
Bât 3	Revêtements de sol	Revêtement de sol	5	Non	ITEP le Coteau	Jaune	Rez de chaussée
Bât 4 - circulation	Revêtements de sol	Dalle de sol grise	6	Non	ITEP le Coteau	Gris	Rez de chaussée
Bât 4 - WC	Murs	Revêtement	7	Non	ITEP le Coteau	Vert	Rez de chaussée
Bât 6	Conduits de fluides (air,eau,autres fluides)	Conduit	8	Oui	ITEP le Coteau	Gris	Rez de chaussée
Bât 6	Murs	Revêtement mural	9	Non	ITEP le Coteau	Orange	1er étage
Bât 6	Revêtements de sol	Dalle de sol + colle	10	Non	ITEP le Coteau	Gris	1er étage
Bât 6 - sanitaire	Plafonds	Faux plafond	11	Non	ITEP le Coteau	Blanc	Rez de chaussée
Bât 5 - placard entrée	Revêtements de sol	Dalle de sol + colle	12	Non	ITEP le Coteau	Gris	Rez de chaussée
Bât 5	Murs	Revêtement	13	Non	ITEP le Coteau	Gris	Rez de chaussée
Bât 7 - sanitaire	Murs	Revêtement	14	Non	ITEP le Coteau	bleu	Rez de chaussée
Bât 7	Revêtements de sol	Dalle de sol grise + colle	15	Non	ITEP le Coteau	Gris	Rez de chaussée
Bât 8 bureau 820	Murs	Revêtement mural	16	Non	ITEP le Coteau	Jaune	Rez de chaussée
Bât 8	Revêtements de sol	Dalle de sol	17	Non	ITEP le Coteau	Gris	Rez de chaussée
Pavillon C - Atelier	Revêtements de sol	Dalle de sol marron + colle	18	Non	ITEP le Coteau	Marron	Rez de chaussée
Pavillon C - Poterie	Plafonds	Revêtement plafond	19	Non	ITEP le Coteau	Beige	Rez de chaussée
Pavillon D	Murs	Revêtement mural	20	Non	ITEP le Coteau	Beige	Rez de chaussée
Bât D	Revêtements de sol	Dalle de sol grise + colle	21	Non	ITEP le Coteau	Gris	1er étage
Bât B - escalier	Murs	Revêtement mural	23	Non	ITEP le Coteau	Beige	Rez de chaussée
Pavillon A escalier	Revêtements de sol	Dalle de sol + colle	24	Non	ITEP le Coteau	Gris	Rez de chaussée
Pavillon B escalier	Revêtements de sol	Dalle de sol + colle	26	Non	ITEP le Coteau	Gris	Rez de chaussée

♦ Prélèvements effectués lors d'interventions antérieures :

Néant.

4. ANNEXES

Annexe 1

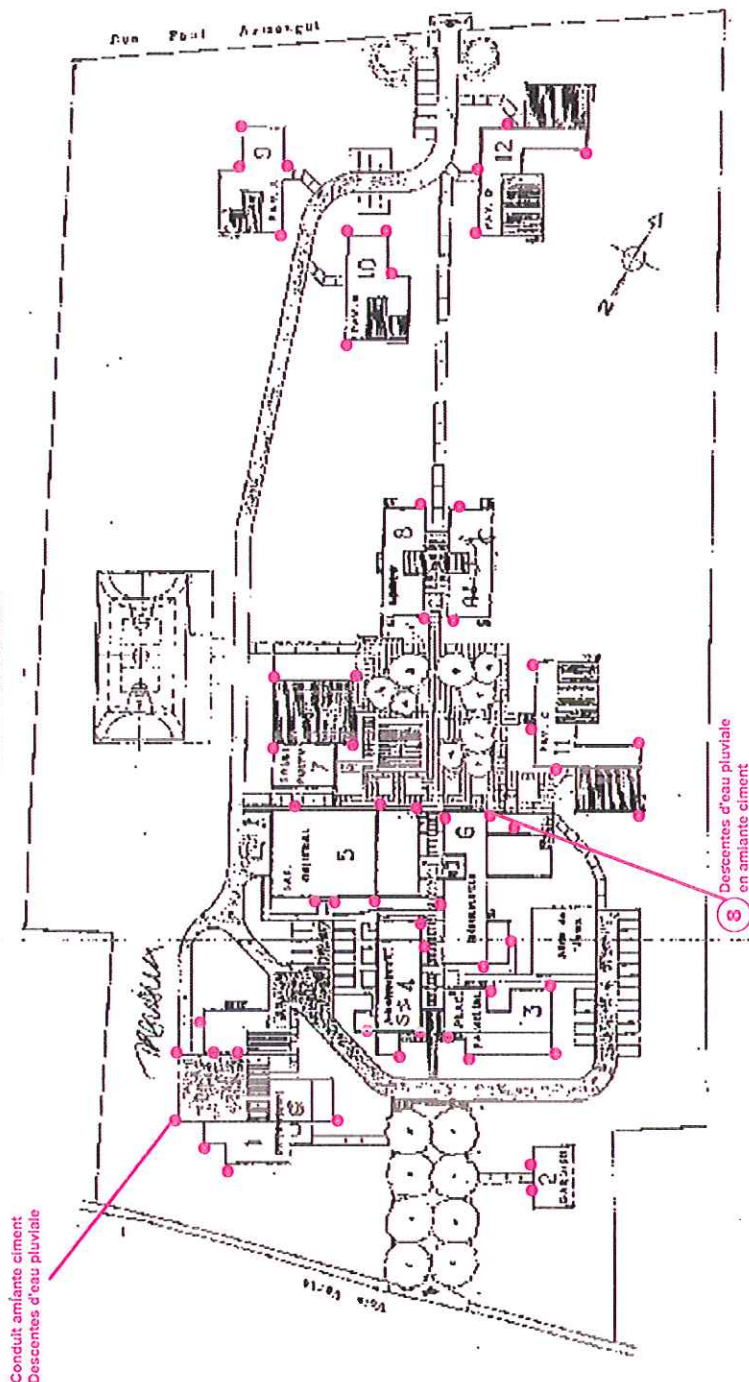
PLANS ET CROQUIS

1 pages faisant l'objet d'une pagination indépendante.

INSTITUT DE REEDUCATION PSYCHOTHERAPIQUE

LE COTEAU G. AMADO

VITRY SUR SEINE



PLAN MASSE

 PYRAMIDE Conseils	Pyramide Conseils 86 rue Voltaire 93100 MONTREUIL		01.3 06.6
	Mission de repérage amiante		F
ITEP Le Coteau 21 Rue Voltaire Vitry sur Seine		Date ju	

Descentes d'eau pluviale
en amianté ciment repérées visuellement par
l'opérateur

Matériau susceptible
(couleur verte)

Matériau inaccessible
(couleur noire)

Matériau susceptible
(couleur verte)

Matériau inaccessible
(couleur noire)

X

X



Annexe 2

PROCES-VERBAUX D'ANALYSES

24 pages faisant l'objet d'une pagination indépendante.

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT071005-4256 EN DATE DU 28/05/2010
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : PYRAMIDE CONSEILS
 86 rue Voltaire
 93100 MONTREUIL

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 26/05/2010

Réf. Commande Client : VITRY

Réf. Dossier Client : ITEP Le Coteau à Vitry

Référence Client de l'échantillon :

1 - Plafond - Faux plafond blanc
 1er étage - Bâtiment 1 - Pièce 138

Réf. Commande ITGA : IT0710-4866

Réf. Echantillon ITGA : IT071005-4256

Description ITGA :

Faux plafond beige fibreux homogène avec peinture blanche

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (Guide HSG248 - appendix 2)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Faux plafond beige fibreux homogène avec peinture blanche	MOLP le 28/05/2010	Amiante non détecté	---	2

Validé par :

Céline PERENES
 Responsable de Laboratoire



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT071005-4257 EN DATE DU 28/05/2010
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU*Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.*

Client : PYRAMIDE CONSEILS
86 rue Voltaire
93100 MONTREUIL

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 26/05/2010

Réf. Commande Client : VITRY

Réf. Dossier Client : ITEP Le Coteau à Vitry

Référence Client de l'échantillon :

2 - Revêtement de sol - Dalle de sol grise + colle
1er étage - Bâtiment 1 - Pièce 138

Réf. Commande ITGA : IT0710-4866

Réf. Echantillon ITGA : IT071005-4257

Description ITGA :

Revêtement souple gris avec colle plastique jaune

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Revêtement souple gris avec colle plastique jaune	META le 28/05/2010	Amiante non détecté	---	1

Validé par :

Céline PERENES
Responsable de Laboratoire



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT071005-4258 EN DATE DU 28/05/2010
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU*Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.*

Client : PYRAMIDE CONSEILS
86 rue Voltaire
93100 MONTREUIL

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 26/05/2010

Réf. Commande Client : VITRY

Réf. Dossier Client : ITEP Le Coteau à Vitry

Référence Client de l'échantillon :

3 - Murs - Revêtement mural vert
RDC - Bâtiment 1

Réf. Commande ITGA : IT0710-4866

Réf. Echantillon ITGA : IT071005-4258

Description ITGA :

Matériau blanc plâtreux avec peinture

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Matériau blanc plâtreux avec peinture	META le 28/05/2010	Amiante non détecté	---	1

Validé par :

Céline PERENES
Responsable de Laboratoire



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT071005-4259 EN DATE DU 28/05/2010
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU*Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.*

Client : PYRAMIDE CONSEILS
86 rue Voltaire
93100 MONTREUIL

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 26/05/2010

Réf. Commande Client : VITRY

Réf. Dossier Client : ITEP Le Coteau à Vitry

Référence Client de l'échantillon :

4 - Revêtement de sol - Dalle de sol grise + colle
RDC - Bâtiment 3 - Secrétariat

Réf. Commande ITGA : IT0710-4866

Réf. Echantillon ITGA : IT071005-4259

Description ITGA :

Revêtement souple gris avec colle plastique jaune et ragréage rose

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Revêtement souple gris avec colle plastique jaune et ragréage rose	META le 28/05/2010	Amiante non détecté	---	1

Validé par :

Céline PERENES
Responsable de Laboratoire



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT071005-4260 EN DATE DU 28/05/2010
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU*Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.*

Client : PYRAMIDE CONSEILS
86 rue Voltaire
93100 MONTREUIL

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 26/05/2010

Réf. Commande Client : VITRY

Réf. Dossier Client : ITEP Le Coteau à Vitry

Référence Client de l'échantillon :

5 - Revêtement de sol - Revêtement de sol jaune
RDC - Bâtiment 3

Réf. Commande ITGA : IT0710-4866

Réf. Echantillon ITGA : IT071005-4260

Description ITGA :

Matériau blanc et jaune en vrac

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Matériau blanc et jaune en vrac	META le 28/05/2010	Amiante non détecté	---	1

Validé par :

Céline PERENES
Responsable de Laboratoire



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT071005-4261 EN DATE DU 28/05/2010
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU*Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.*

Client : PYRAMIDE CONSEILS
86 rue Voltaire
93100 MONTREUIL

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 26/05/2010

Réf. Commande Client : VITRY

Réf. Dossier Client : ITEP Le Coteau à Vitry

Référence Client de l'échantillon :

6 - Revêtement de sol - Dalle de sol grise
RDC - Bâtiment 4 - Circulation

Réf. Commande ITGA : IT0710-4866

Réf. Echantillon ITGA : IT071005-4261

Description ITGA :

Revêtement rigide avec colle plastique jaune et ragréage gris

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Revêtement rigide avec colle plastique jaune et ragréage gris	META le 28/05/2010	Amiante non détecté	---	1

Validé par :

Céline PERENES

Responsable de Laboratoire



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT071005-4262 EN DATE DU 28/05/2010
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU*Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.*

Client : PYRAMIDE CONSEILS
86 rue Voltaire
93100 MONTREUIL

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 26/05/2010

Réf. Commande Client : VITRY

Réf. Dossier Client : ITEP Le Coteau à Vitry

Référence Client de l'échantillon :

7 - Murs - Revêtement vert
RDC - Bâtiment 4 - WC

Réf. Commande ITGA : IT0710-4866

Réf. Echantillon ITGA : IT071005-4262

Description ITGA :

Matériau blanc plâtreux avec peinture

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

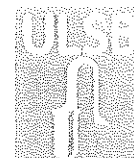
Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Matériau blanc plâtreux avec peinture	META le 28/05/2010	Amiante non détecté	---	1

Validé par :

Céline PERENES

Responsable de Laboratoire



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT071005-4264 EN DATE DU 28/05/2010
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU*Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.*

Client : PYRAMIDE CONSEILS
86 rue Voltaire
93100 MONTREUIL

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 26/05/2010

Réf. Commande Client : VITRY

Réf. Dossier Client : ITEP Le Coteau à Vitry

Référence Client de l'échantillon :

8 - Conduits de fluides (Air Eaux Autres fluides) Conduit gris
RDC - Bâtiment 6

Réf. Commande ITGA : IT0710-4866

Réf. Echantillon ITGA : IT071005-4264

Description ITGA :

Matériau gris compact fibreux avec peinture

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (Guide HSG248 - appendix 2)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Matériau gris compact fibreux avec peinture	MOLP le 28/05/2010			2

Validé par :

Céline PERENES
Responsable de Laboratoire



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT071005-4265 EN DATE DU 28/05/2010
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU*Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.*

Client : PYRAMIDE CONSEILS
86 rue Voltaire
93100 MONTREUIL

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 26/05/2010

Réf. Commande Client : VITRY

Réf. Dossier Client : ITEP Le Coteau à Vitry

Référence Client de l'échantillon :

9 - Murs - Revêtement mural orange
1er étage - Bâtiment 6

Réf. Commande ITGA : IT0710-4866

Réf. Echantillon ITGA : IT071005-4265

Description ITGA :

Matériau blanc plâtreux avec peinture

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Matériau blanc plâtreux avec peinture	META le 28/05/2010	Amiante non détecté	---	1

Validé par :

Céline PERENES
Responsable de Laboratoire



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT071005-4268 EN DATE DU 28/05/2010
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU*Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.*

Client : PYRAMIDE CONSEILS
86 rue Voltaire
93100 MONTREUIL

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 26/05/2010

Réf. Commande Client : VITRY

Réf. Dossier Client : ITEP Le Coteau à Vitry

Référence Client de l'échantillon :

10 - Revêtement de sol - Dalle de sol grise + colle
1er étage - Bâtiment 6

Réf. Commande ITGA : IT0710-4866

Réf. Echantillon ITGA : IT071005-4268

Description ITGA :

Revêtement souple gris avec colle plastique jaune + ragréage gris

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Revêtement souple gris avec colle plastique jaune + ragréage gris	META le 28/05/2010	Amiante non détecté	---	1

Validé par :

Céline PERENES

Responsable de Laboratoire

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT071005-4269 EN DATE DU 28/05/2010
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU*Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.*

Client : PYRAMIDE CONSEILS
86 rue Voltaire
93100 MONTREUIL

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 26/05/2010

Réf. Commande Client : VITRY

Réf. Dossier Client : ITEP Le Coteau à Vitry

Référence Client de l'échantillon :

11 - Plafond - Faux plafond blanc
RDC - Bâtiment 6 - Sanitaires

Réf. Commande ITGA : IT0710-4866

Réf. Echantillon ITGA : IT071005-4269

Description ITGA :

Faux plafond blanchâtre fibreux compact avec paillettes brillantes et peinture blanche

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Faux plafond blanchâtre fibreux compact avec paillettes brillantes et peinture blanche	META le 28/05/2010	Amiante non détecté	---	1

Validé par :

Céline PERENES

Responsable de Laboratoire



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT071005-4271 EN DATE DU 28/05/2010
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU*Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.*

Client : PYRAMIDE CONSEILS
86 rue Voltaire
93100 MONTREUIL

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 26/05/2010

Réf. Commande Client : VITRY

Réf. Dossier Client : ITEP Le Coteau à Vitry

Référence Client de l'échantillon :

12 - Revêtement de sol - Dalle de sol grise + colle
RDC - Bâtiment 5 - Placard entrée

Réf. Commande ITGA : IT0710-4866

Réf. Echantillon ITGA : IT071005-4271

Description ITGA :

Revêtement souple gris avec colle plastique jaune et ragréage gris

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Revêtement souple gris avec colle plastique jaune et ragréage gris	META le 28/05/2010	Amiante non détecté	---	1

Validé par :

Céline PERENES
Responsable de Laboratoire



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT071005-4272 EN DATE DU 28/05/2010
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU*Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.*

Client : PYRAMIDE CONSEILS
86 rue Voltaire
93100 MONTREUIL

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 26/05/2010

Réf. Commande Client : VITRY

Réf. Dossier Client : ITEP Le Coteau à Vitry

Référence Client de l'échantillon :

13 - Murs - Revêtement gris
RDC - Bâtiment 5

Réf. Commande ITGA : IT0710-4866

Réf. Echantillon ITGA : IT071005-4272

Description ITGA :

Matériau gris et blanc en vrac

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Matériau gris et blanc en vrac	META le 28/05/2010	Amiante non détecté	---	1

Validé par :

Céline PERENES

Responsable de Laboratoire



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT071005-4274 EN DATE DU 28/05/2010
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : PYRAMIDE CONSEILS
86 rue Voltaire
93100 MONTREUIL

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 26/05/2010

Réf. Commande Client :	VITRY
Réf. Dossier Client :	ITEP Le Coteau à Vitry
Référence Client de l'échantillon :	
14 - Murs - Revêtement bleu RDC - Bâtiment 7 - Sanitaires	
Réf. Commande ITGA :	IT0710-4866
Réf. Echantillon ITGA :	IT071005-4274
Description ITGA :	
Matériau blanc et bleu en vrac	

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Matériau blanc et bleu en vrac	META le 28/05/2010	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Céline PERENES
Responsable de Laboratoire



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT071005-4275 EN DATE DU 28/05/2010
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU*Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.*

Client : PYRAMIDE CONSEILS
86 rue Voltaire
93100 MONTREUIL

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 26/05/2010

Réf. Commande Client : VITRY

Réf. Dossier Client : ITEP Le Coteau à Vitry

Référence Client de l'échantillon :

15 - Revêtement de sol - Dalle de sol grise + colle
Bâtiment 7

Réf. Commande ITGA : IT0710-4866

Réf. Echantillon ITGA : IT071005-4275

Description ITGA :

Revêtement souple gris avec colle plastique jaune et ragréage gris

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration,
dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Revêtement souple gris avec colle plastique jaune et ragréage gris	META le 28/05/2010	Amiante non détecté	---	1

Validé par :

Céline PERENES
Responsable de Laboratoire



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT071005-4277 EN DATE DU 28/05/2010
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU*Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.*

Client : PYRAMIDE CONSEILS
86 rue Voltaire
93100 MONTREUIL

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 26/05/2010

Réf. Commande Client : VITRY

Réf. Dossier Client : ITEP Le Coteau à Vitry

Référence Client de l'échantillon :

16 - Murs - Revêtement mural jaune
RDC - Bâtiment 8 - Bureau 820

Réf. Commande ITGA : IT0710-4866

Réf. Echantillon ITGA : IT071005-4277

Description ITGA :

Matériau blanc plâtreux avec peinture

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Matériau blanc plâtreux avec peinture	META le 28/05/2010	Amiante non détecté	---	1

Validé par :

Céline PERENES

Responsable de Laboratoire



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT071005-4278 EN DATE DU 28/05/2010
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU*Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.***Client :** PYRAMIDE CONSEILS

86 rue Voltaire

93100 MONTREUIL

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 26/05/2010**Réf. Commande Client :** VITRY**Réf. Dossier Client :** ITEP Le Coteau à Vitry**Référence Client de l'échantillon :**

17 - Revêtement de sol - Dalle de sol grise

RDC - Bâtiment 8

Réf. Commande ITGA : IT0710-4866**Réf. Echantillon ITGA :** IT071005-4278**Description ITGA :**

Revêtement souple gris avec colle plastique jaune

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Revêtement souple gris avec colle plastique jaune	META le 28/05/2010	Amiante non détecté	---	1

Validé par :

Céline PERENES

Responsable de Laboratoire



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT071005-4280 EN DATE DU 28/05/2010
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU*Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.*

Client : PYRAMIDE CONSEILS
86 rue Voltaire
93100 MONTREUIL

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 26/05/2010

Réf. Commande Client : VITRY

Réf. Dossier Client : ITEP Le Coteau à Vitry

Référence Client de l'échantillon :

18 - Revêtement de sol - Dalle de sol marron + colle
RDC - Pavillon C - Atelier

Réf. Commande ITGA : IT0710-4866

Réf. Echantillon ITGA : IT071005-4280

Description ITGA :

Revêtement souple blanc avec colle plastique jaune et ragréage gris

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

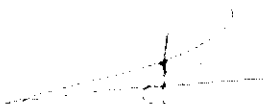
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Revêtement souple blanc avec colle plastique jaune et ragréage gris	META le 28/05/2010	Amiante non détecté	---	1

Validé par :

Céline PERENES
Responsable de Laboratoire



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT071005-4282 EN DATE DU 28/05/2010
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU*Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.*

Client : PYRAMIDE CONSEILS
86 rue Voltaire
93100 MONTREUIL

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 26/05/2010

Réf. Commande Client : VITRY

Réf. Dossier Client : ITEP Le Coteau à Vitry

Référence Client de l'échantillon :

19 - Plafond - Revêtement plafond
RDC - Pavillon C - poterie

Réf. Commande ITGA : IT0710-4866

Réf. Echantillon ITGA : IT071005-4282

Description ITGA :

Matériau blanc en vrac

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

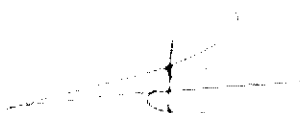
Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Matériau blanc en vrac	META le 28/05/2010	Amiante non détecté	---	1

Validé par :

Céline PERENES

Responsable de Laboratoire



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT071005-4283 EN DATE DU 28/05/2010
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU*Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.*

Client : PYRAMIDE CONSEILS
86 rue Voltaire
93100 MONTREUIL

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 26/05/2010

Réf. Commande Client : VITRY

Réf. Dossier Client : ITEP Le Coteau à Vitry

Référence Client de l'échantillon :

20 - Murs - Revêtement mural beige
RDC - Pavillon D

Réf. Commande ITGA : IT0710-4866

Réf. Echantillon ITGA : IT071005-4283

Description ITGA :

Matériau beige en vrac

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Matériau beige en vrac	META le 28/05/2010	Amiante non détecté	---	1

Validé par :

Céline PERENES

Responsable de Laboratoire



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT071005-4285 EN DATE DU 28/05/2010
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU*Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.*

Client : PYRAMIDE CONSEILS
86 rue Voltaire
93100 MONTREUIL

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 26/05/2010

Réf. Commande Client : VITRY

Réf. Dossier Client : ITEP Le Coteau à Vitry

Référence Client de l'échantillon :

521 - Revêtement de sol - Dalle de sol grise + colle
1er étage - Pavillon D

Réf. Commande ITGA : IT0710-4866

Réf. Echantillon ITGA : IT071005-4285

Description ITGA :

Revêtement souple beige avec colle plastique jaune et ragréage gris

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Revêtement souple beige avec colle plastique jaune et ragréage gris	META le 28/05/2010	Amiante non détecté	---	1

Validé par :

Céline PERENES

Responsable de Laboratoire



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale: ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT071005-4287 EN DATE DU 28/05/2010
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU*Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.*

Client : PYRAMIDE CONSEILS
86 rue Voltaire
93100 MONTREUIL

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 26/05/2010

Réf. Commande Client : VITRY

Réf. Dossier Client : ITEP Le Coteau à Vitry

Référence Client de l'échantillon :

23 - Murs - Revêtement mural beige
RDC - Bâtiment B - Escalier

Réf. Commande ITGA : IT0710-4866

Réf. Echantillon ITGA : IT071005-4287

Description ITGA :

Matériau grise et beige en vrac

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Matériau grise et beige en vrac	META le 28/05/2010	Amiante non détecté	---	1

Validé par :

Céline PERENES

Responsable de Laboratoire

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT071005-4288 EN DATE DU 28/05/2010
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU*Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.*

Client : PYRAMIDE CONSEILS
86 rue Voltaire
93100 MONTREUIL

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 26/05/2010

Réf. Commande Client : VITRY

Réf. Dossier Client : ITEP Le Coteau à Vitry

Référence Client de l'échantillon :

24 - Revêtement de sol - Dalle de sol grise + colle
RDC - Pavillon A - Escalier

Réf. Commande ITGA : IT0710-4866

Réf. Echantillon ITGA : IT071005-4288

Description ITGA :

Revêtement souple gris avec colle plastique jaune

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Revêtement souple gris avec colle plastique jaune	META le 28/05/2010	Amiante non détecté	---	1

Validé par :

Céline PERENES

Responsable de Laboratoire



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT071005-4289 EN DATE DU 28/05/2010
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU*Ce rapport d'analyse comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.*

Client : PYRAMIDE CONSEILS
86 rue Voltaire
93100 MONTREUIL

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 26/05/2010

Réf. Commande Client : VITRY

Réf. Dossier Client : ITEP Le Coteau à Vitry

Référence Client de l'échantillon :

26 - Revêtement de sol - Dalle de sol grise + colle
RDC - Pavillon B - Escalier

Réf. Commande ITGA : IT0710-4866

Réf. Echantillon ITGA : IT071005-4289

Description ITGA :

Revêtement souple gris avec colle plastique jaune

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analyisée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Revêtement souple gris avec colle plastique jaune	META le 28/05/2010	Amiante non détecté	---	1

Validé par :

Céline PERENES
Responsable de Laboratoire

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Annexe 3

ETATS DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS

ETATS DE CONSERVATION DES AUTRES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

♦ après analyse :

Local ou zone homogène	Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder	Bâtiment	Couleur	Etage	Etat
Bâtiment 6	Conduits de fluides (air,eau,autres fluides)	Conduit	ITEP le Coteau	Gris	Façade	B

♦ sur décision de l'opérateur de repérage :

Local ou zone homogène	Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder	Bâtiment	Couleur	Etage	Etat
Bâtiment 1, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	8 Conduits amiante ciment	ITEP le Coteau	Gris	Façade	B
Bâtiment 2, logement de gardien, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	2 Conduits amiante ciment	ITEP le Coteau	Gris	Façade	B
Bâtiment 3, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	5 Conduits amiante ciment	ITEP le Coteau	Gris	Façade	B
Bâtiment 4, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	5 Conduits amiante ciment	ITEP le Coteau	Gris	Façade	B
Bâtiment 5, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	6 Conduits amiante ciment	ITEP le Coteau	Gris	Façade	B
Bâtiment 6, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	6 Conduits amiante ciment	ITEP le Coteau	Gris	Façade	B
Bâtiment 7, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	4 Conduits amiante ciment	ITEP le Coteau	Gris	Façade	B
Bâtiment 8, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	4 Conduits amiante ciment	ITEP le Coteau	Gris	Façade	B
Bâtiment 9, pavillon, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	4 Conduits amiante ciment	ITEP le Coteau	Gris	Façade	B
Bâtiment 10, pavillon, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	4 Conduits amiante ciment	ITEP le Coteau	Gris	Façade	B
Bâtiment 11, pavillon, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	5 Conduits amiante ciment	ITEP le Coteau	Gris	Façade	B
Bâtiment 12, pavillon, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	4 Conduits amiante ciment	ITEP le Coteau	Gris	Façade	B

Annexe 4

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans les bâtiments. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de précaution adaptées et proportionnées pour limiter le risque d'exposition des occupants et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Ces mesures doivent être inscrites sous forme de consignes de sécurité dans le dossier technique « amiante » et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application de l'article 10-2 du décret n° 96-97 modifié. Ces consignes doivent également être portées à la connaissance de toute personne susceptible d'intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits repérés.

Les consignes générales de sécurité définies ci-après constituent une base minimale. Le propriétaire (ou le gestionnaire) de l'immeuble concerné doit les adapter pour tenir compte des particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation.

Lorsque des travaux sont programmés, les consignes générales de sécurité ne se substituent pas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Les consignes générales de sécurité données ci-après correspondent à des matériaux et produits en bon état de conservation. Il convient donc de veiller au bon état des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de prendre en compte, le cas échéant, les situations d'usure anormale ou de dégradation. Ces situations peuvent faire l'objet d'une expertise par un opérateur qualifié, selon les critères fournis en annexe I du présent arrêté.

1. Informations générales

Respirer les fibres d'amiante est dangereux pour la santé. L'inhalation de ces fibres est une cause de pathologies graves (dont les cancers du poumon et de la plèvre).

Les matériaux contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure anormale ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Il est recommandé aux particuliers d'éviter toute intervention directe sur des matériaux friables contenant de l'amiante (flocages, calorifugeages, cartons d'amiante, éléments en amiante tissé ou tressé, mousse isolante de calfeutrement...). Les interventions de cette nature doivent être confiées à des professionnels (cf. point 2 ci-dessous).

2. Information des professionnels

Professionnels : attention, les consignes générales de sécurité mentionnées ci-après sont avant tout destinées aux particuliers. Les mesures renforcées vous concernant sont fixées par la réglementation relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante. Des documents d'information et de conseils pratiques de prévention adaptés peuvent vous être fournis par les Directions Régionales du Travail et de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP), les services de prévention des Caisses Régionales d'Assurance Maladie (CRAM) et l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP).

3. Consignes générales de sécurité

A – Consignes générales de sécurité visant à réduire l'exposition aux poussières d'amiante

Lors d'interventions sur (ou à proximité) de matériaux contenant de l'amiante, il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières, pour vous et pour le voisinage.

L'émission de poussières doit être limitée par exemple en cas de :

- manipulation et manutention de matériaux non friables contenant de l'amiante (comme le remplacement de joints ou encore la manutention d'éléments en amiante-ciment),
- travaux réalisés à proximité d'un matériau friable en bon état (flocage ou calorifugeage), comme par exemple le déplacement de quelques éléments de faux-plafond sans amiante sous une dalle floquée, d'interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, le remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante,
- travaux directs sur un matériau compact (amiante-ciment, enduits, joints, dalles...), comme le perçage ou encore la découpe d'éléments en amiante-ciment,
- déplacement local d'éléments d'un faux-plafond rigide contenant du carton d'amiante avec des parements.

L'émission de poussières peut être limitée :

- par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique), afin d'abaisser le taux d'émission de poussière,
- en utilisant des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements de protection est recommandé

Des demi-masques filtrants (type FFP3 conformes à la norme européenne EN149) permettent de réduire l'inhalation de fibres d'amiante. Ces masques doivent être jetés après utilisation.

Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation des fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Ces combinaisons doivent être jetées à la fin de chaque utilisation.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

*B - Consignes générales de sécurité
relatives à la gestion des déchets contenant de l'amiante.*

Stockage des déchets sur le site

Seuls les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment ou les dalles de sol par exemple) peuvent être stockés temporairement sur le chantier. Le site de stockage doit être aménagé de manière à éviter l'envol et la migration de fibres. Son accès doit être interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.

Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) doivent être placés en sacs étanches puis transférés dès leur sortie de la zone de confinement vers les sites adéquats.

Elimination des déchets

Les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment, les dalles de sol, clapets et volets coupe-feu) doivent être éliminés soit en installations de stockage pour déchets ménagers et assimilés soit en décharges pour déchets inertes pourvues, dans les deux cas, d'alvéoles spécifiques pour les déchets contenant de l'amiante lié. Ces déchets sont conditionnés en sacs étanches, type Grands Récipients pour Vrac (GRV) ou sur palettes filmées.

Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) et les matériaux dégradés doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés.

Dans les deux cas, le propriétaire ou son mandataire remplit le cadre qui lui est destiné sur le bordereau de suivi des déchets d'amiante (B.S.D.A., cerfa n° 11861*01). Il reçoit l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Elimination des déchets connexes

Les déchets autres que les matériaux, tels que les équipements de protection, les déchets de matériel (filtres par exemple) et les déchets issus du nettoyage sont éliminés suivant la même procédure que celle décrite pour les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante.

Annexe 5

AUTRES DOCUMENTS

- ♦ **Programme de repérage annexé au Code de la Santé Publique**

PROGRAMME DE REPERAGE

ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

COMPOSANT de la construction	PARTIE DU COMPOSANT à vérifier ou à sonder
1. Parois verticales intérieures et enduits Murs et poteaux Cloisons, gaines et coffres verticaux ...	Flocages Enduits projetés Revêtements durs des murs (plaques menuiserie, amiante-ciment) Entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre) Flocages Enduits projetés Panneaux de cloison
2. Planchers, plafonds et faux-plafonds Plafonds, gaines et coffres verticaux, poutres et charpentes Faux-plafonds Planchers	Flocages Enduits projetés Panneaux collés ou vissés Panneaux Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements Conduits de fluides (air, eau, autres fluides) Clapets / volets coupe-feu Portes coupe-feu Vide-ordures	Conduits Calorifuges Enveloppes de calorifuges Clapets Volets Rebouchage Joints (tresses, bandes) Conduits
4. Ascenseur, monte-charge Trémie	Flocages

* Enduits de type crépis

** Panneaux préfabriqués des cloisons démontables

2. Etat de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Grilles d'évaluation réglementaires pour les flocages, calorifugeages et faux plafonds

Chaque rapport est présenté dans son intégralité dans l'ordre chronologique du tableau récapitulatif.

INSERER
LES RAPPORTS
D'ETAT DE
CONSERVATION
(flocages, calorifugeages,
faux-plafonds)

2. Etat de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Rapport des mesures d'empoussièrement (flocages, calorifugeages, faux-plafonds)

Chaque rapport est présenté dans son intégralité dans l'ordre chronologique du tableau récapitulatif.

*INSERER
LES RAPPORTS
DE MESURES
D'EMPOUSSIEREMENT*

2. Etat de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Constat visuel pour les autres matériaux

Chaque rapport est présenté dans son intégralité dans l'ordre chronologique du tableau récapitulatif.

INSERER
LES RAPPORTS
D'ETAT DE
CONSERVATION
(autres matériaux)

Fiche d'enregistrement chronologique des documents justificatifs

[illegible]

3. Travaux de confinement ou retrait d'amiante et mesures conservatoires mises en oeuvre

Procès-verbaux de réception des travaux **Bordereaux de suivi de déchets**

Chaque document est présenté dans son intégralité dans l'ordre chronologique du tableau récapitulatif.

Attention, les entreprises intervenantes doivent présenter toutes les garanties au bon déroulement des travaux. Elles sont soumises au décret 96-98 modifié du 7 février 1996 et à ses arrêtés et circulaires d'application. Concernant les travaux de confinement ou de retrait d'amiante friable, l'entreprise doit être titulaire d'une qualification (délivrée à ce jour par Qualibat ou Afaq-Acert). Pour les matériaux non friables, il est important de s'assurer que le personnel est effectivement formé à ce type de travaux et que l'entreprise rempli bien toutes ses obligations réglementaires (évaluation des risques, formation et information des intervenants, suivi médical, fournitures des équipements de protection collective et individuelle, établissement d'un plan de confinement ou de retrait d'amiante...)

Les originaux des bordereaux de suivi de déchets amiante doivent être conservés dans cette partie.

INSERER
LES PV DE RECEPTION
DE TRAVAUX SUIVIS DES
BORDEREAUX DE
DECHETS
CORRESPONDANTS

3. Travaux de confinement ou retrait d'amiante et mesures conservatoires mises en oeuvre

Rapports de mesures d'empoussièrement réglementaires libératoires (flocages et calorifugeages) et de restitution (flocages, calorifugeages et faux plafonds) et d'autres mesures d'empoussièrement non réglementaire relatives à des travaux

Chaque document est présenté dans son intégralité dans l'ordre chronologique du tableau récapitulatif.

*INSERER
LES RAPPORTS
DE MESURES
D'EMPOUSSIEREMENT*

3. Travaux de confinement ou retrait d'amiante et mesures conservatoires mises en oeuvre

Rapports d'examen visuel des surfaces traitées après travaux (flocages, calorifugeages et faux plafonds)

Chaque document est présenté dans son intégralité dans l'ordre chronologique du tableau récapitulatif.

INSERER

LES RAPPORTS

D'EXAMENS VISUELS

4. Consignes générales de sécurité et procédures d'intervention en présence d'amiante

Consignes générales de sécurité devant être intégrées au dossier technique amiante (arrêté du 22 août 2002)

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans les bâtiments. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de précaution adaptées et proportionnées pour limiter le risque d'exposition des occupants et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Ces mesures doivent être inscrites sous forme de consignes de sécurité dans le dossier technique "amiante" et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application de l'article 10-2 du décret n° 96-97 modifié. Ces consignes doivent également être portées à la connaissance de toute personne susceptible d'intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits repérés.

Les consignes générales de sécurité définies ci-après constituent une base minimale. Le propriétaire (ou le gestionnaire) de l'immeuble concerné doit les adapter pour tenir compte des particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation.

Lorsque des travaux sont programmés, les consignes générales de sécurité ne se substituent pas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Les consignes générales de sécurité données ci-après correspondent à des matériaux et produits en bon état de conservation. Il convient donc de veiller au bon état des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de prendre en compte, le cas échéant, les situations d'usure anormale ou de dégradation. Ces situations peuvent faire l'objet d'une expertise par un opérateur qualifié, selon les critères fournis en annexe I du présent arrêté.

1. Informations générales

Respirer les fibres d'amiante est dangereux pour la santé. L'inhalation de ces fibres est une cause de pathologies graves (dont les cancers du poumon et de la plèvre).

Les matériaux contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure anormale ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Il est recommandé aux particuliers d'éviter toute intervention directe sur des matériaux friables contenant de l'amiante (flocages, calorifugeages, cartons d'amiante, éléments en amiante tissé ou tressé, mousse isolante de calfeutrement...). Les interventions de cette nature doivent être confiées à des professionnels (cf. point 2 ci-dessous).

2. Information des professionnels

Professionnels : attention, les consignes générales de sécurité mentionnées ci-après sont avant tout destinées aux particuliers. Les mesures renforcées vous concernant sont fixées par la réglementation relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante. Des documents d'information et de conseils pratiques de prévention adaptés peuvent vous être fournis par les Directions Régionales du Travail et de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP), les services de prévention des Caisses Régionales d'Assurance Maladie (CRAM) et l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP).

3. Consignes générales de sécurité

A – Consignes générales de sécurité visant à réduire l'exposition aux poussières d'amiante

Lors d'interventions sur (ou à proximité) de matériaux contenant de l'amiante, il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières, pour vous et pour le voisinage.

L'émission de poussières doit être limitée par exemple en cas de :

- manipulation et manutention de matériaux non friables contenant de l'amiante (comme le remplacement de joints ou encore la manutention d'éléments en amiante-ciment),
- travaux réalisés à proximité d'un matériau friable en bon état (flocage ou calorifugeage), comme par exemple le déplacement de quelques éléments de faux-plafond sans amiante sous une dalle floquée, d'interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, le remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante,
- travaux directs sur un matériau compact (amiante-ciment, enduits, joints, dalles...), comme le perçage ou encore la découpe d'éléments en amiante-ciment,
- déplacement local d'éléments d'un faux-plafond rigide contenant du carton d'amiante avec des parements.

L'émission de poussières peut être limitée :

- par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique), afin d'abaisser le taux d'émission de poussière,
- en utilisant des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements de protection est recommandé

Des demi-masques filtrants (type FFP3 conformes à la norme européenne EN149) permettent de réduire l'inhalation de fibres d'amiante. Ces masques doivent être jetés après utilisation.

Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation des fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Ces combinaisons doivent être jetées à la fin de chaque utilisation.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

B - Consignes générales de sécurité relatives à la gestion des déchets contenant de l'amiante.

Stockage des déchets sur le site

Seuls les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment ou les dalles de sol par exemple) peuvent être stockés temporairement sur le chantier. Le site de stockage doit être aménagé de manière à éviter l'envol et la migration de fibres. Son accès doit être interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.

Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) doivent être placés en sacs étanches puis transférés dès leur sortie de la zone de confinement vers les sites adéquats.

Elimination des déchets

Les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment, les dalles de sol, clapets et volets coupe-feu) doivent être éliminés soit en installations de stockage pour déchets ménagers et assimilés soit en décharges pour déchets inertes pourvues, dans les deux cas, d'alvéoles spécifiques pour les déchets contenant de l'amiante lié. Ces déchets sont conditionnés en sacs étanches, type Grands Récipients pour Vrac (GRV) ou sur palettes filmées.

Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) et les matériaux dégradés doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés.

Dans les deux cas, le propriétaire ou son mandataire remplit le cadre qui lui est destiné sur le bordereau de suivi des déchets d'amiante (B.S.D.A., cerfa n° 11861*01). Il reçoit l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Elimination des déchets connexes

Les déchets autres que les matériaux, tels que les équipements de protection, les déchets de matériel (filtres par exemple) et les déchets issus du nettoyage sont éliminés suivant la même procédure que celle décrite pour les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante.

Fiche d'enregistrement des procédures d'intervention d'entretien
Maintenance du personnel de l'établissement

[illegible]

4. Consignes générales de sécurité et procédures d'intervention en présence d'amiante

Procédures d'intervention d'entretien **Maintenance du personnel de l'établissement**

A noter que des repérages d'amiante complémentaires peuvent être nécessaires pour les zones qui n'auraient pas été accessibles sans travaux destructifs. Ils sont importants dans le cadre des obligations d'évaluation des risques avant intervention.

Les originaux des bordereaux de suivi de déchets amiante peuvent être conservés dans cette partie.

INSERER
LES PROCEDURES
D'INTERVENTION

4. Consignes générales de sécurité et procédures d'intervention en présence d'amiante

Procédures d'intervention d'entretien **Maintenance du personnel des entreprises extérieures** **à l'établissement**

A noter que des repérages d'amiante complémentaires peuvent être nécessaires pour les zones qui n'auraient pas été accessibles sans travaux destructifs. Ils sont importants dans le cadre des obligations d'évaluation des risques avant intervention.

Outre les obligations liées au plan de prévention ou à la coordination sécurité, le chef d'établissement de l'entreprise extérieure est tenu de réaliser une évaluation des risques, notamment liés à l'amiante, avant les travaux. Le décret 96-98 du 7 février 1996 modifié précise les dispositions à prendre sur le plan réglementaire concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante. Parmi les documents pratiques qui peuvent être utiles, signalons

- Le guide de prévention de l'INRS ED 809 : Exposition à l'amiante dans les travaux d'entretien et de maintenance
- Les fiches pratiques de l'OPPBTP : Section 3 – Interventions sur des matériaux contenant de l'amiante
- Le numéro 1-97 des Cahiers des Comités de Prévention du BTP : Amiante : secteur 3 Interventions et mesures de prévention, suivi médical, formation, recommandations, amiantement, déchets, équipements

C'est donc à l'entreprise intervenante d'élaborer ses propres procédures d'intervention.

D'une manière générale, vous pouvez vous adresser aux Directions Régionales du Travail et de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP), les services de prévention des Caisses Régionales d'Assurance Maladie (CRAM) et l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP).

Les originaux des bordereaux de suivi de déchets amiante peuvent être conservés dans cette partie.

4. Consignes générales de sécurité et procédures d'intervention en présence d'amiante

Procédure en cas de travaux importants

A noter que des repérages d'amiante complémentaires peuvent être nécessaires pour les zones qui n'auraient pas été accessibles sans travaux destructifs. Ils sont importants dans le cadre des obligations d'évaluation des risques avant travaux. Il s'avère parfois nécessaire de procéder à un retrait d'amiante avant de pouvoir entreprendre les travaux initialement prévus.

Outre les obligations liées au plan de prévention ou à la coordination sécurité, le chef d'établissement de l'entreprise extérieure est tenu de réaliser une évaluation des risques, notamment liés à l'amiante, avant les travaux. Le décret 96-98 du 7 février 1996 modifié précise les dispositions à prendre sur le plan réglementaire concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante.

C'est donc à l'entreprise intervenante d'élaborer ses propres procédures d'intervention.

D'une manière générale, vous pouvez vous adresser aux Directions Régionales du Travail et de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP), les services de prévention des Caisses Régionales d'Assurance Maladie (CRAM) et l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP).

4. Consignes générales de sécurité et procédures d'intervention en présence d'amiante

Procédure en cas de démolition du bâtiment

Un repérage avant démolition doit être réalisé sur la base d'un repérage "exhaustif" dont un programme minimum est présenté en annexe de l'arrêté du 2 janvier 2002. Les résultats sont transmis à toute personne physique ou morale appelée à concevoir ou de réaliser les travaux.

Le dossier technique amiante ne peut en aucun cas se substituer à ce repérage d'amiante avant démolition.

5. Fiche récapitulative

Identification de l'immeuble pour lequel le dossier technique amiante est constitué	ITEP le Coteau
Adresse	21 rue Verte
Date de constitution du dossier technique amiante	Juillet 2010

Mises à jour

Date	Chapitre(s) mis à jour	Nom de la personne	Fonction	Signature

Détenteur du dossier technique amiante

Nom	
Prénom	
N° de téléphone	
N° de fax	
Fonction	

Modalités de consultation du dossier technique amiante

--

**Liste des locaux ayant donné lieu au repérage
des matériaux et produits figurant en annexe 13-9
du code de la santé publique**

[illegible]

**Liste des locaux ayant donné lieu au repérage
et à l'évaluation de l'état de conservation
des flocages, calorifugeages et faux plafonds**

[illegible]

5. Fiche récapitulative

Liste des matériaux et produits contenant de l'amiante et leur localisation précise

♦ après analyse :

Local ou zone homogène	Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder	Bâtiment	Couleur	Etage
Bâtiment 6	Conduits de fluides (air,eau,autres fluides)	Conduit	ITEP le Coteau	Gris	Façade

♦ sur décision de l'opérateur de repérage :

Local ou zone homogène	Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder	Bâtiment	Couleur	Etage
Bâtiment 1, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	8 Conduits amiante ciment	ITEP le Coteau	Gris	Façade
Bâtiment 2, logement de gardien, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	2 Conduits amiante ciment	ITEP le Coteau	Gris	Façade
Bâtiment 3, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	5 Conduits amiante ciment	ITEP le Coteau	Gris	Façade
Bâtiment 4, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	5 Conduits amiante ciment	ITEP le Coteau	Gris	Façade
Bâtiment 5, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	6 Conduits amiante ciment	ITEP le Coteau	Gris	Façade
Bâtiment 6, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	6 Conduits amiante ciment	ITEP le Coteau	Gris	Façade
Bâtiment 7, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	4 Conduits amiante ciment	ITEP le Coteau	Gris	Façade
Bâtiment 8, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	4 Conduits amiante ciment	ITEP le Coteau	Gris	Façade
Bâtiment 9, pavillon, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	4 Conduits amiante ciment	ITEP le Coteau	Gris	Façade
Bâtiment 10, pavillon, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	4 Conduits amiante ciment	ITEP le Coteau	Gris	Façade
Bâtiment 11, pavillon, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	5 Conduits amiante ciment	ITEP le Coteau	Gris	Façade
Bâtiment 12, pavillon, façade	Conduits de fluides, descente d'eau pluviale	4 Conduits amiante ciment	ITEP le Coteau	Gris	Façade

5. Fiche récapitulative

Etat de conservation des flocages,
calorifugeages et faux plafonds

5. Fiche récapitulative

Le cas échéant, l'état de conservation des produits et matériaux contenant de l'amiante, autres que ceux mentionnés au précédent alinéa, évalué selon les prescriptions figurant à l'annexe 1 de l'arrêté du 22 août 2002

5. Fiche récapitulative

**Mesures préconisées par l'opérateur de repérage
lorsque des matériaux ou produits dégradés ont été repérés**

5. Fiche récapitulative

Consignes générales de sécurité **devant être intégrées au dossier technique amiante** **(arrêté du 22 août 2002)**

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans les bâtiments. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de précaution adaptées et proportionnées pour limiter le risque d'exposition des occupants et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Ces mesures doivent être inscrites sous forme de consignes de sécurité dans le dossier technique "amiante" et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application de l'article 10-2 du décret n° 96-97 modifié. Ces consignes doivent également être portées à la connaissance de toute personne susceptible d'intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits repérés.

Les consignes générales de sécurité définies ci-après constituent une base minimale. Le propriétaire (ou le gestionnaire) de l'immeuble concerné doit les adapter pour tenir compte des particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation.

Lorsque des travaux sont programmés, les consignes générales de sécurité ne se substituent pas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Les consignes générales de sécurité données ci-après correspondent à des matériaux et produits en bon état de conservation. Il convient donc de veiller au bon état des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de prendre en compte, le cas échéant, les situations d'usure anormale ou de dégradation. Ces situations peuvent faire l'objet d'une expertise par un opérateur qualifié, selon les critères fournis en annexe I du présent arrêté.

1. Informations générales

Respirer les fibres d'amiante est dangereux pour la santé. L'inhalation de ces fibres est une cause de pathologies graves (dont les cancers du poumon et de la plèvre).

Les matériaux contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure anormale ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Il est recommandé aux particuliers d'éviter toute intervention directe sur des matériaux friables contenant de l'amiante (flocages, calorifugeages, cartons d'amiante, éléments en amiante tissé ou tressé, mousse isolante de calfeutrement...). Les interventions de cette nature doivent être confiées à des professionnels (cf. point 2 ci-dessous).

2. Information des professionnels

Professionnels : attention, les consignes générales de sécurité mentionnées ci-après sont avant tout destinées aux particuliers. Les mesures renforcées vous concernant sont fixées par la réglementation relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante. Des documents d'information et de conseils pratiques de prévention adaptés peuvent vous être fournis par les Directions Régionales du Travail et de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP), les services de prévention des Caisses Régionales d'Assurance Maladie (CRAM) et l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBT).

3. Consignes générales de sécurité

A – Consignes générales de sécurité visant à réduire l'exposition aux poussières d'amiante

Lors d'interventions sur (ou à proximité) de matériaux contenant de l'amiante, il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières, pour vous et pour le voisinage.

L'émission de poussières doit être limitée par exemple en cas de :

- manipulation et manutention de matériaux non friables contenant de l'amiante (comme le remplacement de joints ou encore la manutention d'éléments en amiante-ciment),
- travaux réalisés à proximité d'un matériau friable en bon état (flocage ou calorifugeage), comme par exemple le déplacement de quelques éléments de faux-plafond sans amiante sous une dalle floquée, d'interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, le remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante,
- travaux directs sur un matériau compact (amiante-ciment, enduits, joints, dalles...), comme le perçage ou encore la découpe d'éléments en amiante-ciment,
- déplacement local d'éléments d'un faux-plafond rigide contenant du carton d'amiante avec des parements.

L'émission de poussières peut être limitée :

- par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique), afin d'abaisser le taux d'émission de poussière,
- en utilisant des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements de protection est recommandé

Des demi-masques filtrants (type FFP3 conformes à la norme européenne EN149) permettent de réduire l'inhalation de fibres d'amiante. Ces masques doivent être jetés après utilisation.

Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation des fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Ces combinaisons doivent être jetées à la fin de chaque utilisation.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

B - Consignes générales de sécurité relatives à la gestion des déchets contenant de l'amiante.

Stockage des déchets sur le site

Seuls les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment ou les dalles de sol par exemple) peuvent être stockés temporairement sur le chantier. Le site de stockage doit être aménagé de manière à éviter l'envol et la migration de fibres. Son accès doit être interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.

Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) doivent être placés en sacs étanches puis transférés dès leur sortie de la zone de confinement vers les sites adéquats.

Elimination des déchets

Les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment, les dalles de sol, clapets et volets coupe-feu) doivent être éliminés soit en installations de stockage pour déchets ménagers et assimilés soit en décharges pour déchets inertes pourvues, dans les deux cas, d'alvéoles spécifiques pour les déchets contenant de l'amiante lié. Ces déchets sont conditionnés en sacs étanches, type Grands Réceptacles pour Vrac (GRV) ou sur palettes filmées.

Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) et les matériaux dégradés doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés.

Dans les deux cas, le propriétaire ou son mandataire remplit le cadre qui lui est destiné sur le bordereau de suivi des déchets d'amiante (B.S.D.A., cerfa n° 11861*01). Il reçoit l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Elimination des déchets connexes

Les déchets autres que les matériaux, tels que les équipements de protection, les déchets de matériel (filtres par exemple) et les déchets issus du nettoyage sont éliminés suivant la même procédure que celle décrite pour les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante.

Travaux réalisés pour retirer ou confiner des matériaux ou produits contenant de l'amiante

[illegible]